

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 33 (1961)

Heft: 1

Artikel: La construction de logements pendant le troisième trimestre 1960

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125116>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.08.2025

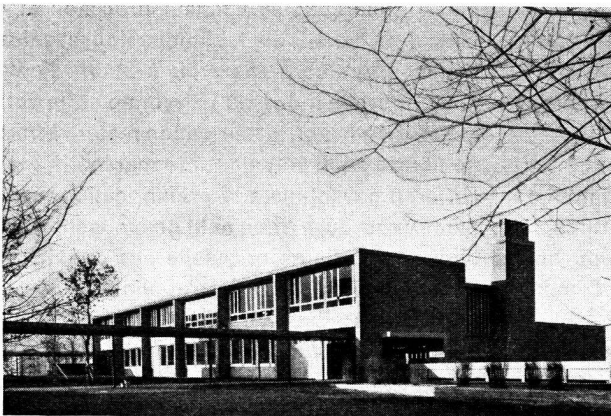
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nement de l'autorité est un obstacle direct et tangible à toute décision.

Certes, de toutes parts, des reproches s'élevèrent contre ce fractionnement, contre les barrières que dressent les limites territoriales des communes, des cantons. Certes, on ne peut ignorer les déficiences de certaines municipalités, l'égoïsme des unes, l'incapacité politique des autres; de sérieuses critiques doivent être faites quant au fonctionnement de cette institution.

Tel est et, cependant, tel doit être notre point de départ pour penser l'aménagement. Ces obstacles, il nous faut les surmonter, non pas les ignorer, encore moins essayer de les détruire! Les communes sont une entrave terrible à toute réalisation d'envergure mais elles sont aussi, à nos yeux, la plus sûre garantie du respect de la personne humaine. Cet homme que l'urbaniste place au centre de ses préoccupations, son devoir n'est-il pas de le mettre en évidence non seulement en statistiques démographiques, en courbes de croissance, en indices d'utilisation, mais dans ses opinions, ses affections et ses aversions, dans ses craintes et ses enthousiasmes? Cet homme, la démocratie directe que pratique la Suisse permet à l'urbaniste de le découvrir sans peine dans des institutions à sa mesure que sont la famille, le groupement professionnel et surtout la commune politique. C'est elle qui crée le lien entre l'homme et l'Etat, entre l'homme et la technique. Là où ce lien n'existe pas, la tentation est grande, pour le sociologue comme pour le technicien, d'imposer une solution engendrée du dehors, du «sommet», à l'inverse de la solution imparfaite, non exempte de compromis, mais engendrée du dedans, de la «base».

C'est donc par la persuasion, par la mise en évidence des bons exemples qu'il sera possible de faire avancer l'idée de l'aménagement, non pas en l'imposant, fût-ce avec les meilleurs arguments techniques, économiques ou sociaux. Les architectes suisses ont d'ailleurs créé, voici vingt ans, l'organe destiné à cette nécessaire coordination: l'Association suisse pour le plan d'aménagement national. Association de droit privé à laquelle participent les pouvoirs publics, c'est la solution typiquement suisse du problème. On lui doit la mise au point des éléments d'une doctrine applicable à la Suisse. Faute de moyens, elle ne joue malheureusement pas le rôle qui devrait être le sien. Telle est en définitive la Suisse, mettant son point d'honneur à entretenir jalousement les entraves qu'elle met elle-même à sa planification.



Zurich, une école de l'architecte Gisel.

La construction de logements pendant le troisième trimestre 1960

Au cours du troisième trimestre de 1960, la construction de logements dans les quarante-deux villes soumises à l'enquête mensuelle a de nouveau dépassé de loin le chiffre correspondant de l'année précédente. On a enregistré en tout 4450 nouveaux logements, soit 1109 ou un tiers de plus qu'un an auparavant. Calculée pour les neuf premiers mois de 1960, la progression atteint 39% d'une année à l'autre. Elle concerne aussi bien les cinq grandes villes (+29%) que les autres villes (+49%). Les grandes villes réunissent à elles seules 46% de l'ensemble des nouveaux logements construits dans les villes au cours des trois premiers trimestres de l'année (50% en 1959).

Pour la première fois depuis la fin de juin 1958, où l'on vit s'amorcer pour les permis de construction de logements une courbe qui ne cessera d'être ascendante, le volume des projets (5587) n'a non seulement atteint le niveau correspondant de l'année précédente, mais lui a été même inférieur de 5,3%. Au cours des neuf premiers mois, les quarante-deux villes suisses ont délivré ensemble 18 895 permis, soit 7% de plus qu'un an auparavant. L'augmentation concerne surtout les villes de 10 000 à 100 000 habitants (+10%), les grandes villes n'accusant qu'un accroissement moyen de 5%. L'évolution varie toutefois d'une grande ville à l'autre. Si Genève enregistre une progression de près des deux tiers, Berne accuse en revanche une diminution de plus de la moitié et Bâle de 7%.

Selon les données recueillies pour le premier trimestre de 1960 dans les quatre cent soixante-deux communes de plus de 2000 habitants, le nombre des nouveaux logements s'est accru d'une année à l'autre d'une bonne moitié pour s'inscrire à 17 397. Le nombre des permis s'est élevé à 28 222, soit de 15% de plus que le record actuel atteint l'année dernière. A la fin du mois de juin 1960, on dénombrait dans les quatre cent soixante-deux communes soumises à l'enquête 40 900 logements en construction contre 28 900 un an auparavant.

L'essor de la construction industrielle s'est encore amplifié au cours du trimestre. L'inspection des fabriques a été appelée à examiner huit cent trente-huit projets de construction, ce qui ne s'était plus produit au troisième trimestre depuis 1947 (=868). La progression enregistrée d'une année à l'autre (151 ou 22%) concerne surtout les nouvelles constructions et les travaux d'agrandissement. Le nombre des projets de construction liés à un agrandissement des locaux a dépassé de 63% le niveau correspondant de 1959 et même de 112% quant au cubage.

(Extrait de «La Vie économique».)